



diennes du littoral de l'Atlantique; on compte actuellement plusieurs de ces navires appartenant aux ports de la Nouvelle-Ecosse. Ils se livrent à la pêche presque toute l'année; leurs prises approvisionnent le commerce du poisson frais.

La pêche au homard est également une industrie caractéristique. En 1870, il n'existait que trois homarderies sur le littoral de l'Atlantique; en 1930 on en compte 333, occupant 5,600 personnes; 30,000,000 de homards constituent une prise normale. L'un des constants problèmes de cette industrie, c'est la difficulté d'assurer l'exécution des dispositions prohibant la capture des jeunes homards et des adultes au moment du frai; on croit toutefois avoir mis un frein au déclin de la production. Au Nouveau-Brunswick, la sardine (jeune hareng), vient immédiatement après le homard. L'huître, qui pullulait autrefois tout le long du rivage, est maintenant moins abondante. Mais le Ministère fédéral des Pêcheries a commencé à encourager l'ostréiculture; les fonds favorables situés dans les eaux de l'Île du Prince-Edouard serviront de parcs d'élevage sous le contrôle de spécialistes.

Les pêcheurs des Provinces Maritimes constituent une population industrielle spécialisée. La pêche côtière s'y pratique d'avril à novembre, et même en janvier, dans les districts abrités; quoique les plus grands navires travaillent pendant tout l'hiver, plusieurs milliers d'hommes sont disponibles, à certains moments de l'année, pour d'autres travaux. Les uns cultivent des parcelles de terre entourant leur maison, les autres travaillent dans les chantiers de bois du Nouveau-Brunswick ou dans les charbonnages de la Nouvelle-Ecosse. Quelques pêcheurs de Lunenburg et d'ailleurs font le négoce avec les Antilles. Outre l'oisiveté forcée résultant soit du mauvais temps, soit de la fermeture de la pêche, la méthode consistant à rémunérer les pêcheurs au moyen d'une part de la prise tend à les pousser vers des occupations secondaires, surtout dans les mauvaises années.

Pêcheries intérieures.—Les Grands Lacs et les eaux tributaires du St-Laurent constituent une seconde grande division des pêcheries canadiennes. Le